

PROTCOLE DE COLLABORATION 2021-2023

ENTRE

LA VILLE DE QUÉBEC

ET

LA VILLE DE NAMUR

PRÉAMBULE

La Ville de Québec et la Ville de Namur,

Sur la base des liens historiques unissant la Ville de Québec et la Ville de Namur, par la Déclaration Namur-Québec conclue en 1991, par l'accord de jumelage signé en 1999 ainsi que par la relation privilégiée qu'entretient Namur et le Royal 22^e Régiment, basé à la Citadelle de Québec, pendant les deux guerres mondiales,

Satisfaites d'avoir développé des échanges directs et privilégiés leur permettant de mettre en œuvre, dans leur intérêt mutuel, des actions de coopération et des projets dans divers domaines de gestion municipale,

Désireuses de poursuivre leurs échanges fructueux et souligner l'importance de ces derniers confirmés lors de l'évaluation du protocole 2017-2019 réalisé à Québec lors du 20^e anniversaire du jumelage en juillet 2019,

Décident d'adopter le présent Protocole de coopération 2021-2023 se fondant, comme pour les ententes signées précédemment, sur la conviction que la coopération décentralisée et le développement des échanges entre villes mais également entre leurs citoyen·ne·s sont source d'enrichissement et contribuent à une meilleure qualité de vie des habitant·e·s des deux villes.

Le présent Protocole confirme la volonté des deux partenaires de coopérer de façon étroite dans un objectif de réciprocité.

ENGAGEMENTS

La Ville de Québec et la Ville de Namur conviennent de développer leur coopération en priorité dans les domaines suivants :

- I. La culture
- II. Le développement économique et l'innovation
- III. La sécurité publique

La Ville de Québec et la Ville de Namur s'accordent pour inscrire le présent protocole dans une perspective globale visant à faciliter les échanges entre les services municipaux concernés, à favoriser les rencontres et à valoriser la circulation de l'information entre acteur·rice·s québécois·es et namurois·es.

Ce protocole a un caractère évolutif et n'exclut pas la possibilité d'accueillir de nouvelles propositions de coopération.

DOMAINES DE COOPÉRATION PRIORITAIRES

I. LA CULTURE

Fortes de leur collaboration dans le cadre du 15^e anniversaire du jumelage 2014, les deux Villes se proposent de poursuivre leurs efforts dans le domaine de la coopération culturelle. Elles s'engagent à cette fin à favoriser les échanges entre les artistes et la circulation des œuvres québécoises et namuroises entre les deux villes.

Sera également encouragé le développement de liens entre institutions municipales, associations, festivals, évènements, réseaux culturels et littéraires à Québec et à Namur. Sans être exhaustif, les deux Villes souhaitent stimuler les échanges dans le domaine littéraire, la relève musicale et le cinéma.

II. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'INNOVATION

Les deux Villes souhaitent promouvoir les initiatives qui favorisent les échanges directs entre écosystèmes et encouragent la mise en œuvre de projets ayant pour objectif le développement de nouvelles formes d'accompagnement, l'accès à de nouveaux marchés et la croissance des entreprises.

La Ville de Namur et la Ville de Québec encourageront ainsi le développement des échanges entre entreprises des deux villes ainsi que la poursuite des partenariats existants dans le domaine du numérique et de l'innovation, et ce, notamment au sein de la Francophonie.

De plus, faisant face à des importants besoins de main d'œuvre, les deux villes entendent collaborer sur ce sujet en faisant la promotion du tissu économique sur les deux territoires.

III. LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les villes de Québec et Namur font face chaque année à plusieurs situations d'exception : événements climatiques extrêmes, crises de santé publique, accidents industriels, débordements de rivières, etc. Suite à l'importance de la crise de la covid-19, les deux villes ont convenu de l'importance d'accroître la résilience de leurs organisations et de leurs communautés, c'est-à-dire la capacité à faire face à une situation d'exception lorsqu'elle survient.

Chacune des villes a développé une expertise en la matière. Toute situation d'exception nécessite une réponse coordonnée, au niveau local, Namur et Québec s'entendent pour ne pas sous-estimer l'importance du niveau global. Les échanges internationaux nous aideront à mieux analyser les situations d'exception en temps réel et mieux penser aux après-crisis.

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du présent Protocole de coopération sera suivie :

- Pour la partie québécoise : par le Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales, en concertation avec les autres services et directions concernés ;
- Pour la partie namuroise : par le Commissariat aux Relations Internationales de la Ville de Namur en concertation avec les autres services et directions concernés.

Signé le 28 juin 2021, en deux exemplaires.

Pour la Ville de Québec

Pour la Ville de Namur

Régis Labeaume, Maire de Québec

Maxime Prévot, Bourgmestre de Namur